



REGLES LOCALES

PARCOURS DES BROCARDS

Limite du parcours

Au-delà de tous murs, clôtures ou piquets blancs ou lignes blanches tracées au sol (pas de dégagement gratuit du mur ou de la clôture) :

- **Trou N°1 et N°6** : Sur la gauche zone d'entraînement
- **Trou N°9** : Sur la gauche, le practice
- **Trou N°10** : Sur la gauche, le parking
- **Trou N°11** : Sur la droite, le practice.
 - Le filet est HL : pas de dégagement gratuit.

Conditions anormales du parcours (Règle 16.1)

- Les zones délimitées par une ligne blanche continue ou discontinue ou des piquets bleus.
- Chemins manufacturés ou artificiels ou empierrés ou gravillonnés ou couverts de copeaux de bois ou paillis. Chaque copeau individuellement est un détrit.
- Seulement les arbres tuteurés ainsi que leur hauban et cuvette éventuelle.
- Dans la zone générale, les zones dégradées par les sangliers